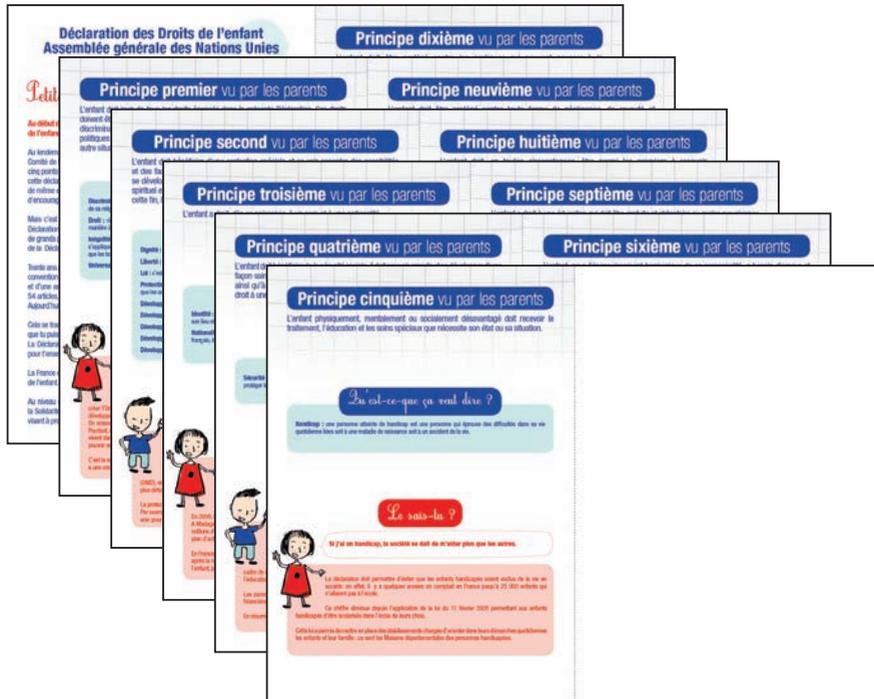


Comment réaliser mon guide pédagogique ?

- 1/ Imprime les 7 pages du guide pédagogique
- 2/ Plie la couverture de ton guide comme ci-dessous :



- 3/ Classe les pages dans l'ordre ci-dessous :



- 4/ Plie toutes les pages en 2 et glisse-les dans la couverture



Con guide est prêt, bonne lecture

Réalisé à l'occasion
de l'anniversaire
de la Déclaration des Droits
de l'Enfant



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Guide pédagogique de la Déclaration des Droits de l'Enfant

Mon nom :

Mon prénom :

Principe cinquième vu par les parents

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Handicap : une personne atteinte de handicap est une personne qui éprouve des difficultés dans sa vie quotidienne liées soit à une maladie de naissance soit à un accident de la vie.

Le sais-tu ?

Si j'ai un handicap, la société se doit de m'aider plus que les autres.

La déclaration doit permettre d'éviter que les enfants handicapés soient exclus de la vie en société : en effet, il y a quelques années on comptait en France jusqu'à 25 000 enfants qui n'allaient pas à l'école.

Ce chiffre diminue depuis l'application de la loi du 11 février 2005 permettant aux enfants handicapés d'être scolarisés dans l'école de leurs choix.

Cette loi a permis de mettre en place des établissements chargés d'orienter dans leurs démarches quotidiennes les enfants et leur famille : ce sont les Maisons départementales des personnes handicapées.



Principe quatrième vu par les parents

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Sécurité sociale : système de fonctionnement mis en place dans un pays pour délivrer des soins, aider et protéger les personnes malades ou accidentées par la vie.

Le sais-tu ?



Je dois être bien soigné, bien nourri, avoir une maison et pouvoir faire des activités divertissantes, pour bien grandir. Ma maman doit également être bien soignée lorsqu'elle est enceinte de moi.

Il y a aujourd'hui dans le monde presque 200 millions d'enfants qui ne mangent pas suffisamment pour bien grandir (Source UNICEF).

En France, les femmes sont celles qui ont le plus d'enfants en Europe, c'est-à-dire deux enfants par femme. Ce résultat s'explique par les mesures prises par le gouvernement français dans le cadre de ce que l'on appelle la politique familiale. Elle a pour but d'aider et d'accompagner les parents dans l'éducation des enfants.

Les parents peuvent par exemple arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants, et l'Etat les aide financièrement.

En résumé, l'Etat français protège et aide les familles, ce qui augmente naturellement le taux de natalité.

Principe sixième vu par les parents

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Sécurité morale : c'est le fait pour un enfant de pouvoir se sentir entouré et aimé pour se sentir bien protégé.

Sécurité matérielle : c'est le fait pour un enfant de se voir garantir des conditions de vies correctes : une maison, une alimentation...

Le sais-tu ?



Je dois rester avec ma maman et mon papa qui doivent m'apporter une sécurité affective et matérielle pour m'assurer un développement harmonieux.

Les autorités publiques françaises aident ainsi directement les parents en difficulté : ces parents ne peuvent assurer des conditions de vie dignes à leurs enfants.

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité fait des efforts tout particuliers pour aider les familles les plus défavorisées.
www.famille.gouv.fr

Principe troisième vu par les parents

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Identité : c'est l'ensemble des éléments permettant de reconnaître quelqu'un comme son nom, son prénom, son lieu et sa date de naissance...

Nationalité : c'est le fait d'appartenir à un groupe de personnes formant un pays. C'est, par exemple, être français, être américain ou être chinois.

Le sais-tu ?

Pour exister vraiment, il me faut un nom et appartenir à un pays.

Pour accéder aux services essentiels et pouvoir utiliser ses droits, il est indispensable qu'un enfant soit enregistré au moment où il vient au monde. Sinon, c'est comme si l'enfant n'existait pas. Parce qu'un enfant est déclaré, il peut s'inscrire à l'école ou à des activités diverses. Il peut aussi être soigné et être protégé.

Chaque année, plus de 50 millions d'enfants commencent leur vie sans avoir d'identité.

En 2008, il y a eu 834 000 naissances en France. Tous les enfants ont été déclarés. A Madagascar, il y a eu 722 000 naissances déclarées. Pourtant, dans ce même pays, au total, plus de 2,5 millions d'enfants ne sont pas déclarés. C'est pourquoi les dirigeants de ce pays ont lancé en 2004 un grand plan d'action visant à donner une identité à tous ces enfants.

En France, tous les enfants sont enregistrés à l'Etat civil. Leurs parents doivent les enregistrer dans les 3 jours après la naissance. Le registre de l'Etat civil est un cahier sur lequel on note tous les éléments de l'identité de l'enfant, pour savoir qui il est.

Principe septième vu par les parents

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents. L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Education : c'est la formation donnée à une personne pour lui permettre d'accomplir un métier.

Egalité des chances : c'est la possibilité pour toutes les personnes d'avoir les mêmes chances dans la vie, que tu sois riche ou pauvre, que tu aies fait des études ou non.

Responsabilité : c'est le fait de prendre en charge un travail ou une mission et d'en assumer les conséquences.

Le sais-tu ?

Je dois pouvoir apprendre au travers de la société qui doit me proposer un système éducatif mais aussi par mes parents. En effet, mon papa et ma maman sont responsables de moi. En contrepartie, j'ai des devoirs à respecter. Lorsque l'on parle de l'apprentissage de la vie, cela intègre également les activités divertissantes et pas seulement une instruction théorique.

Aujourd'hui, dans le monde, 121 millions d'enfants ne reçoivent pas d'instruction, dont 90,5 millions qui se trouvent dans des pays pauvres. L'UNICEF affirme également que 65 millions de ces enfants sont des filles (UNICEF).

Les pays les plus touchés sont ceux d'Afrique, au sud du Sahara, et ceux d'Asie du sud. Or l'accès à l'éducation est une condition essentielle pour l'épanouissement des enfants et pour le développement économique d'un pays. En France, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tous les enfants, filles ou garçons. Et si les parents n'ont pas assez d'argent, l'Etat les aide financièrement. Par exemple, la Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, Nadine MORANO, a mis en place une aide qui change en fonction de l'âge de l'enfant, appelée « allocation de rentrée scolaire modulée ». Cette aide varie entre 280,76 et 306,51 et permet aux enfants défavorisés d'aller à l'école dans de meilleures conditions.

Principe second vu par les parents

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Dignité : c'est le respect que l'on doit à une personne.

Liberté : tu es libre quand tu n'es soumis à aucune contrainte ou pression.

Loi : c'est l'ensemble des règles obligatoires dans un pays. Elles donnent des droits mais aussi des devoirs.

Protection spéciale : les enfants doivent avoir une protection spéciale contre le danger car ils sont plus fragiles que les adultes.

Développement physique : c'est bien grandir

Développement intellectuel : c'est apprendre et découvrir

Développement moral : ce sont les valeurs que les adultes apportent

Développement spirituel : c'est la liberté de croire en ce que l'on veut

Développement social : ce sont les relations avec les autres, avec les personnes qui t'entourent.

Le sais-tu ?

C'est la responsabilité de la société de bien s'occuper des enfants. Je dois être protégé pour pouvoir grandir sans problèmes.

Les dirigeants d'un pays signataires de la Déclaration doivent créer un cadre idéal au bon développement des enfants. Contrairement à la France, d'autres pays ne possèdent pas de système de règles protégeant la condition et les droits des enfants.

C'est la raison pour laquelle la communauté internationale, qui regroupe la totalité des pays du monde, a adopté en l'an 2000 huit objectifs, appelés Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), visant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des enfants les plus défavorisés de la planète.

La protection spéciale permet de sauver la vie de nombreux enfants.

Par exemple, pour améliorer la vie des enfants défavorisés, les pays mettent en place un meilleur système de soin pour les enfants, comme au sud du Sahara (en Afrique) où les enfants sont vaccinés.



Principe huitième vu par les parents

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Protection : c'est l'action de mettre à l'abri d'un danger (physique, moral, matériel...) une personne

Secours : c'est l'action d'apporter une aide, une assistance ou des soins quelconques.

Le sais-tu ?

Je dois être mis à l'abri des dangers en premier.

Parce qu'ils sont plus fragiles que les adultes et moins préparés, les enfants doivent être prioritairement aidés et protégés, quelles que soient les circonstances.

En France, la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance vise à privilégier le bien être de l'enfant, et à chercher par tous les moyens son développement harmonieux.

Cette loi vient compléter la mise en place en 2004 d'un Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), qui met notamment en place un système de signalement d'enfant en danger, ce qui permet de les prendre en charge dans les meilleurs délais.

Par ce système, l'enfant peut être secouru dans les meilleurs délais. C'est un signalement téléphonique : toute personne témoin d'un ou de plusieurs actes de maltraitance peut le signaler aux autorités compétentes. Le numéro est le 119.



Principe premier vu par les parents

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Discrimination : c'est traiter de manière différente une personne par rapport à une autre personne en raison de sa religion, de sa race, de son sexe ou de son appartenance ethnique.

Droit : règle qui autorise ou interdit à une personne de faire quelque chose et qui s'applique de la même manière à tous.

Inégalité : il y a inégalité lorsque certaines choses, comme des droits par exemple, ne sont pas les mêmes et s'appliquent différemment chez plusieurs personnes. Pour le même travail, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes : il y a donc une inégalité de salaires entre eux.

Universalité : qui concerne tous les êtres humains.

Le sais-tu ?

Cette déclaration s'applique à tous les enfants des pays qui l'ont adoptée. Elle donne aux enfants des droits, dont ils bénéficient tous, quelles que soient leurs différences.

La Déclaration attribue les mêmes droits à tous les enfants pour qu'ils puissent vivre dans les mêmes conditions.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1946, les pays de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU (organisation créée 1945 pour maintenir la paix dans le monde) étaient préoccupés par les conditions de vie des enfants. C'est la raison pour laquelle les pays décidèrent de créer l'Unicef, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, qui a pour mission d'assurer la protection et le développement des enfants dans le monde.

On entend par enfant toute personne âgée de moins de 18 ans, sauf si le pays accorde la majorité plus tôt. Pourtant, seulement une partie des enfants dans le monde bénéficient de ces droits, notamment car ces enfants vivent dans des pays développés qui les aident à les appliquer. Pour les autres enfants, il est souvent difficile de pouvoir exercer ces droits car ils n'en ont pas les moyens nécessaires, ni leur famille, ni leur pays.

C'est la raison pour laquelle cette Déclaration vise à garantir l'égalité de tous les enfants face à ces droits. Elle a une vocation universelle de respect de la dignité des enfants.

Principe neuvième vu par les parents

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Négligence : manque d'attention, de soin d'une personne à l'égard d'une autre.

Cruauté : elle se manifeste lorsqu'une personne veut faire souffrir une autre personne.

Exploitation : c'est l'action d'utiliser de manière excessive et injuste une personne sans son accord.

Le sais-tu ?

Les adultes n'ont pas le droit de me faire du mal, de se servir de moi ou de ne pas s'occuper de moi.

L'UNICEF estime qu'il pourrait y avoir près de 1,2 millions d'enfants victimes de traite, c'est-à-dire qui sont vendus ou échangés contre de l'argent, et 2 millions de filles et de garçons victimes d'exploitation ou subissant des violences physiques ou sexuelles.

La France protège plus de 270 000 enfants contre les abus dont ils pourraient être victimes auprès de leur famille. Ces familles sont souvent perturbées par des conflits entre parents ou avec d'autres membres de la famille, ce qui augmente le risque d'isolement de l'enfant.

La Déclaration cherche donc à protéger les enfants contre toute forme de violence, et pour parvenir à ce but, elle responsabilise l'Etat ainsi que les parents.

La Déclaration autorise par exemple l'Etat à prendre en charge les enfants qui sont victimes des maltraitances de leurs parents. Dans ces cas, les autorités peuvent confier les enfants victimes à des familles d'accueil, ou alors les placer dans des centres pour enfants maltraités.

Déclaration des Droits de l'enfant

Assemblée générale des Nations Unies

le 20 novembre 1959

Petite histoire des Droits de l'Enfant

Au début du siècle dernier, en 1913, il est créé l'Association internationale pour la protection de l'enfance, première véritable organisation en faveur de la défense des enfants.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la Société des Nations (SDN) établit, à Genève, le Comité de Protection de l'Enfance et en 1923 une Déclaration des Droits de l'Enfant exprime en cinq points les principes essentiels de la protection de l'enfance. L'année suivante, la SDN adopte cette déclaration, qui prend le nom de Déclaration de Genève. En 1946, les Nations Unies en font de même et créent le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) dont l'un des objectifs est d'encourager «le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous».

Mais c'est en 1959, le 20 novembre, que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des Droits de l'enfant. Elle n'oblige pas les Etats à la respecter car elle n'est qu'une liste de grands principes. C'est depuis cette date que l'on célèbre tous les 20 novembre l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant.

Trente ans plus tard, en 1989, les dirigeants mondiaux décident que les enfants doivent avoir une convention spéciale juste pour eux, car les moins de 18 ans ont souvent besoin d'une protection et d'une assistance spéciale. La Convention Internationale des Droits de l'enfant, composée de 54 articles, s'impose aux Etats qui y prennent part, et dont le respect leur est donc obligatoire. Aujourd'hui, presque tous les Etats du monde, ont signé la Convention

Cela se traduit par le fait que ces mêmes Etats s'engagent à défendre et à garantir tes droits afin que tu puisses grandir dans les meilleures conditions possibles.

La Déclaration contient également un ensemble de devoirs que doivent accomplir tes parents pour t'enseigner le respect et la tolérance.

La France est le 2e pays européen à avoir accepté de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant.

Au niveau du Gouvernement français, il existe un Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité dirigé par Madame Nadine MORANO, qui se charge de prendre toutes les mesures visant à protéger et soutenir les enfants et leurs parents.

Principe dixième vu par les parents

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

Qu'est-ce-que ça veut dire ?

Fraternité : lien de solidarité qui unit tous les êtres humains.

Respect : c'est le fait de traiter quelqu'un d'autre avec estime.

Tolérance : c'est le fait d'accepter que d'autres personnes pensent et vivent différemment de nous-mêmes.

Le sais-tu ?



On doit m'apprendre ce que veulent dire les mots de tolérance et de respect, pour pouvoir grandir en paix avec les autres.

En France, ce principe n°10 est résumé dans la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Il existe depuis la Révolution française de 1789 et devient la devise officielle de la France en 1848.

Ces trois grands principes sont repris dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant. La Convention protège les droits des enfants en imposant des règles aux Etats en matière de santé et d'éducation notamment.

Grâce à cela, l'enfant peut grandir correctement, en étant curieux, généreux, tolérant et attentif au monde qui l'entoure.

Il y a deux acteurs principaux dans le monde qui protègent les enfants :

- L'ONU (Organisation des Nations Unies) a été créée en 1945 pour préserver la paix et favoriser les relations entre les Etats, pour protéger le monde contre la guerre.
- L'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) a été créé en 1946 pour protéger et améliorer les droits de l'enfant. Chaque enfant doit pouvoir être protégé, soigné et aller à l'école.